



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six juin, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Étaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Pauline BILLAUDEL, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aélys CATTA, Jean GUILBERT, Claire GEAY, Arnaud LANSELLE, Alexandre MEHEUST, Louis-Joseph FOURNIER, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, Claire KENNEL, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents et Pouvoirs :

Jean-Philippe OLIER a donné pouvoir à Vincent GUILLON
Patrick OMHOVERE a donné pouvoir à Paola PILICHIEWICZ
Isabelle COQUELLE-RICQ a donné pouvoir à Valérie MAIDON
Camille FAULQUE a donné pouvoir à Jane-Marie HERMANN
Arnaud BROSSET a donné pouvoir à Bertrand SCHNEIDER
Antoine BRELIER-MURRY a donné pouvoir à Jean GUILBERT
Livier VENNIN a donné pouvoir à Louis LE PIVAIN
Daniel DER HAROUTIOUMANIAN a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Aurélien MEHEUST a donné pouvoir à Alexandre MEHEUST

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

DÉSIGNE comme secrétaire de séance : Jean BERNICOT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025 :

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 avril 2025.

Mr LEBRUN : « Avant de débuter ce conseil municipal, vous trouverez sur votre pupitre un ruban vert que vous pouvez arborer quand vous voulez, où vous voulez. Depuis la semaine dernière, Viroflay est

ville ambassadrice du don d'organe et la Journée nationale de la réflexion sur le don d'organes était dimanche. Le ruban vert prend ainsi toute cette signification.

A ce sujet, nous avons eu une magnifique conférence qui a permis de lancer cette action de promotion menée par la ville de Viroflay sur le don d'organes».

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mr LEBRUN : « Madame Claire KENNEL remplace Madame Suzanne EGAL. Mme KENNEL, voulez dire quelques mots ?

Mme KENNEL : « Je voulais vous dire que j'étais très honorée d'occuper cette place et que, évidemment, je ferai de mon mieux pour avoir une position critique et constructive, en accord avec les valeurs de CITÉS que je partage complètement. Je rajoute que le départ de Suzanne est une grande perte pour la Ville. Elle a toujours privilégié l'intérêt collectif à ses intérêts personnels. C'est vraiment dommage qu'elle ait dû partir pour des raisons de logement, alors qu'elle est elle-même tellement investie dans l'accessibilité au logement pour tous. Au nom de CITÉS, je tiens à remercier Suzanne pour son investissement et tout le travail qu'elle a accompli ici ».

Mr LEBRUN : « Je vous remercie pour ces mots. Tous les élus ici sont très attachés à l'intérêt général. Suzanne ÉGAL était effectivement très active, notamment dans le domaine des mobilités et du logement.

La première délibération consiste donc à installer Claire KENNEL, en tant que Conseillère Municipale et de modifier le tableau des élus en conséquence. Il n'y a pas de vote sur cette délibération.

Pour les délibérations suivantes, nous avons proposé que Mme KENNEL remplace poste pour poste Suzanne ÉGAL, comme nous le faisons habituellement ».

Monsieur LEBRUN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE de l'installation de Madame Claire KENNEL en qualité de conseillère municipale.

PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil municipal joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2) REMPLACEMENT D'UN ÉLU DANS UNE COMMISSION THÉMATIQUE

Mr LEBRUN : « Il s'agit de remplacer Suzanne ÉGAL au sein de la commission thématique n° 1 qui s'intitule « Finances - Urbanisme – Travaux » qui se réunit traditionnellement quelques jours avant le Conseil Municipal. Cette commission est composée de : Jean-Michel ISSAKIDIS, Jean-Philippe OLIER, Louis LE PIVAIN, Jean BERNICOT, Isabelle COQUELLE-RICQ, Philippe GEVREY, Antoine BRELIER-MURRY, Valérie MAIDON, Claire GEAY, Arnaud LANSELLE et Claire KENNEL. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous propose de voter pour cette composition de commission n° 1. »

Monsieur LEBRUN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE que Mme Claire KENNEL du groupe « CITÉS » est membre de la Commission n° 1 « Finances – Urbanisme – Travaux ».

DIT que la Commission n° 1 « Finances – Urbanisme – Travaux », est composée de :

M. Jean-Michel ISSAKIDIS ; M. Jean-Philippe OLIER ; M. Louis LE PIVAIN ; M. Jean BERNICOT ; Mme Isabelle COQUELLE-RICQ ; M. Philippe GEVREY ; M. Antoine BRELIER-MURRY ; Mme Valérie MAIDON ; Mme Claire GEAY, M. Arnaud LANSELLE ; Mme Claire KENNEL.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3) REMPLACEMENT D'UN ÉLU SIÉGEANT À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mr LEBRUN : « Il s'agit de remplacer un élu dans la commission d'Appel d'Offres. En principe, c'est un scrutin de liste à bulletin secret. Je vous propose de procéder exactement de la même façon que les fois précédentes, la constitution d'une liste bloquée, dans laquelle les différents groupes du Conseil Municipal sont représentés, soit en tant que titulaires, soit en tant que suppléants.

Je vous propose la liste suivante de titulaires : Jean-Philippe OLIER, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean BERNICOT, Arnaud LANSELLE.

Et en suppléants : Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE et Claire KENNEL qui sera suppléante d'Arnaud LANSELLE.

Comme il était d'usage de le faire avec Suzanne ÉGAL, vous pouvez y assister Madame KENNEL. Si Arnaud LANSELLE est présent, vous n'aurez pas de voix délibérative.

C'est une façon de faire en sorte d'avoir l'ensemble des groupes représentés, même si la composition de cette commission est très encadrée par les textes. »

Monsieur LEBRUN, Maire, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

DÉCIDE du dépôt des candidatures en séance auprès de Monsieur le Maire,

La liste suivante a déposé sa candidature :

Président de droit : Monsieur le Maire

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
1. M. Jean-Philippe OLIER	1. Mme Pauline BILLAUDEL
2. M. Louis LE PIVAIN	2. M. Vincent GUILLON
3. Mme Jane-Marie HERMANN	3. M. Philippe GEVREY
4. M. Jean BERNICOT	4. M. Patrick OMHOVERE
5. M. Arnaud LANSELLE	5. Mme Claire KENNEL

Après un vote au scrutin secret, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 33

La liste unique a obtenu le nombre de voix suivant : 33

Les conseillers municipaux suivants sont donc élus membres de la commission d'appel d'offres :

Président de droit : Monsieur le Maire

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
1. M. Jean-Philippe OLIER	1. Mme Pauline BILLAUDEL
2. M. Louis LE PIVAIN	2. M. Vincent GUILLOU
3. Mme Jane-Marie HERMANN	3. M. Philippe GEVREY
4. M. Jean BERNICOT	4. M. Patrick OMHOVERE
5. M. Arnaud LANSELLE	5. Mme Claire KENNEL

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4) REMPLACEMENT D'UN ÉLU SIÉGEANT À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES A PROCÉDURE ADAPTÉE (COMAPA)

Mr LEBRUN : « Je vous propose également d'agréer une liste bloquée pour la composition de la commission consultative des marchés à procédure adaptée (COMAPA). »

Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

DÉCIDE du dépôt des candidatures en séance auprès de Monsieur le Maire,

La liste suivante a déposé sa candidature :

Président de droit : Monsieur le Maire

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
1. M. Jean-Philippe OLIER	6. Mme Pauline BILLAUDEL
2. M. Louis LE PIVAIN	7. M. Vincent GUILLOU
3. Mme Jane-Marie HERMANN	8. M. Philippe GEVREY
4. M. Jean BERNICOT	9. M. Patrick OMHOVERE
5. M. Arnaud LANSELLE	5. M. Alexandre MEHEUST
6. Mme Claire KENNEL	6. M. Benoit FLORENCE

Après un vote au scrutin secret, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 33

La liste unique a obtenu le nombre de voix suivant : 33

Les conseillers municipaux suivants sont donc élus membres de la commission consultative des marchés à procédure adaptée :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
1. M. Jean-Philippe OLIER	1. Mme Pauline BILLAUDEL
2. M. Louis LE PIVAIN	2. M. Vincent GUILLON
3. Mme Jane-Marie HERMANN	3. M. Philippe GEVREY
4. M. Jean BERNICOT	4. Patrick OMHOVERE
5. M. Arnaud LANSELLE	5. Alexandre MEHEUST
6. Mme Claire KENNEL	6. M. Benoit FLORENCE

PRÉCISE que les membres de cette commission sont nommés pour la durée du mandat municipal.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5) COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ OPALIA POUR L'EXERCICE 2024 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE LES BERTISETTES

Mr LEBRUN : « Vous avez reçu dans le dossier l'intégralité du rapport d'activité du Centre Aquatique les Bertisettes (C.A.B.), avec des éléments chiffrés sur la fréquentation, les activités qui s'y passent, les actions de communication, le personnel, les finances, un certain nombre d'éléments importants. Je ne vais pas évoquer l'ensemble du rapport, puisque nous avons eu à la fois la commission thématique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux, la CCSPL, tenues mardi pour examiner ce rapport d'activité comme il se doit avant le Conseil Municipal.

Je vais donner juste quelques éléments. Le CAB fonctionne parfaitement. Quand je dis parfaitement, c'est qu'il monte en puissance en termes de fréquentation. Nous avons une fréquentation de 5 % supérieure à celle de 2023. Nous arrivons presque à 170 000 entrées avec des possibilités d'augmenter la fréquentation.

Les cours, les pass sont pris d'assaut, avec une nette augmentation au niveau des pass Aquazen et Aquagym grâce aussi aux opérations commerciales du type 12 entrées pour le prix de 10 sur la carte.

En termes financiers, le compte de résultat dégage un résultat positif d'environ 200 000 €, il était moins de 100 000 € l'année dernière. La toute première année était déficitaire de façon très importante tandis que la deuxième année l'était mais d'une façon moindre. Les deux suivantes sont bénéficiaires. Nous observons donc une augmentation significative du résultat ; celle-ci pourra, à un moment donné, être en partie rétrocédée à la ville sous certaines conditions : fin de reports déficitaires antérieurs, excédent supérieur à l'excédent envisagé au niveau prévisionnel du contrat.

Un dernier élément marquant : il est confirmé que le centre aquatique est un bâtiment peu consommateur en matière énergétique, notamment électrique. Le gaz est utilisé uniquement pour chauffer l'eau et l'électricité pour l'ensemble du bâtiment. C'est une piscine qui consomme environ 75 % d'énergie en moins qu'une piscine construite il y a une dizaine d'années, la référence étant celle de Saint-Cyr, exploitée par le même groupe que celle de Viroflay. Le bâtiment récent consomme beaucoup moins et il utilise des technologies qui permettent par exemple de récupérer la chaleur résiduelle pour la réinjecter dans le chauffage des douches ».

Monsieur Olivier LEBRUN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE du rapport d'activité du délégataire OPALIA pour l'année 2024 dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la construction et la gestion du Centre Aquatique Les Bertisettes.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**6) AVENANT N° 3 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE CONCESSIVE
RELATIVE A LA CONCEPTION, A LA DÉMOLITION, A LA RECONSTRUCTION ET A LA
GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE VIROFLAY**

Mr LEBRUN : « Il s'agit ici d'un avenant technique à ce même contrat de Délégation de Service Public, car il ne change en rien son économie générale. Cet avenant concerne le fait que les contributions qui sont versées par la ville sont censées être révisées deux fois dans l'année, en fonction d'indexations prévues dans une formule. Dans un souci de simplification, nous proposons que cette indexation et cette modification ne soient apportées qu'une seule fois dans l'année, le 1^{er} octobre de chacune des années. Nous devons également intégrer, comme c'est un équipement public, un certain nombre d'éléments liés au respect des règles sur la laïcité, principalement à destination du personnel qui doit faire preuve de neutralité dans tous les domaines. »

Monsieur Olivier LEBRUN, rapporteur entendu

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public de type concessive relative à la conception, à la démolition, à la reconstruction et à la gestion de la piscine municipale de Viroflay.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public de type concessive relative à la conception, à la démolition, à la reconstruction et à la gestion de la piscine municipale de Viroflay.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**7) DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE PAR LA SOCIÉTÉ
FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME**

Mr BERNICOT : « La Ville a proposé à l'association « Habitat et Humanisme » qui possède déjà 27 logements sur la commune, d'acquérir en VEFA 8 logements PLAI. Cette acquisition se fera sur la base de 3 600 € Hors Taxes par m² de surface habitable pour un montant total de 1 545 000 €. Le financement de cette acquisition se fera pour 35 % à hauteur des fonds propres d'« Habitat et Humanisme », pour 38 % par des prêts de la Banque des Territoires et par 27 % par des subventions de l'État, de la Région et de la Ville. En effet, « Habitat et Humanisme » ne pourra pas compter sur la subvention habituelle versée par le Conseil Départemental des Yvelines. « Habitat et Humanisme » a par conséquent sollicité la Ville pour le versement d'une subvention de 8 000 €/logement, soit au total 64 000 €. Cette subvention d'équilibre de 64 000 € sera bien entendu déductible des pénalités SRU dont la ville est redevable. En contrepartie, la Ville se verra attribuer un droit de réservation sur un appartement T3. Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver l'octroi de cette subvention à « Habitat et Humanisme » ».

M. FLORENCE : « Dans la délibération, il est mentionné la réservation de deux logements ».

Mr BERNICOT : « Non, il y a un logement au titre de la subvention et il pourrait y avoir deux logements supplémentaires dans le cadre de la garantie d'emprunt qui sera sollicitée ultérieurement ».

Monsieur BERNICOT, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE d'accorder à la Foncière d'Habitat & Humanisme une subvention d'un montant de 64 000 € pour l'opération d'acquisition de 8 logements sociaux PLAI situés 89 avenue du Général Leclerc à Viroflay, en contrepartie de la réservation de deux logements.

DÉCIDE de verser 100 % de la subvention dans les deux mois suivant la signature de la convention qui sera conclue,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8) AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE : CABINET MÉDICAL SITUÉ 2 AVENUE DE VERSAILLES

Mr LE PIVAIN : « La Ville est propriétaire de deux logements situés au rez-de-chaussée du 2 avenue de Versailles qui étaient jusqu'en 2019 dédiés au personnel communal. La commune souhaite mettre en bail, au profit de trois médecins et d'une infirmière ces deux logements à l'instar de ce qui est fait au cabinet MARIVEL Avenue Leclerc et au cabinet boulevard de la Libération. Le changement de destination des locaux et les quelques aménagements nécessitent un permis de construire. Il nous faut autoriser Monsieur le Maire à pouvoir déposer une demande de permis de construire au nom de la commune. La commission n° 1 « Finances – Urbanisme – Travaux » a examiné ce point le 24 juin 2025. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour le bâtiment situé 2 avenue de Versailles et de donner à Monsieur le Maire pouvoir pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ».

Mr LEBRUN : « Merci Monsieur LE PIVAIN. Cela fera un troisième cabinet médical, propriété de la ville, dans lequel nous pourrons accueillir des médecins qui sont d'ores et déjà identifiés.».

Mme KENNELL : « J'avais une question. Je vous remercie de porter de l'intérêt à l'accès aux soins médicaux dans notre ville, dans ce contexte de désert médical qui s'accroît sur le territoire. Il est très important d'attirer les médecins et c'est bien votre intention. Avant de décider les travaux pour ce nouveau centre, nous aimerais savoir quelles sont les études et analyses qui ont déjà été menées pour orienter vers cette proposition, parce qu'il y a déjà deux centres du même type : celui de l'avenue du Général Leclerc, qui fonctionne depuis longtemps, et qui était déjà en place ; le deuxième centre boulevard de la Libération qui ressemble le plus au projet présenté.

Je voudrais savoir quel est le retour d'expérience sur ce centre. Est-ce que des médecins ont pu être attirés ? Les conditions sont les bonnes ? En fait, il semble que les jeunes médecins cherchent surtout à se regrouper pour bénéficier de ressources communes, de matériel commun et de conditions de travail plus compatibles avec leur vie personnelle. Il est important que nous ayons ce retour d'expérience, avant de décider de la suite pour le long terme ».

Mr GUILLON : « Concernant ce futur cabinet médical de l'Avenue de Versailles, nous sommes en contact depuis plusieurs semaines avec trois jeunes femmes médecins généralistes qui se sont engagées verbalement à venir exercer dans ce cabinet et avec une infirmière. Viroflay, comme malheureusement beaucoup de villes, est en déficit sur le plan médical. Cette venue est une très bonne nouvelle, parce que nous avons aujourd'hui 10 médecins généralistes sur Viroflay, mais des départs à la retraite se dessinent. Il faut prévoir l'avenir, en particulier dans ce quartier qui est assez peu desservi par des médecins généralistes.

Le cabinet MARIVEL a été acquis en 2019 par la Ville pour éviter sa fermeture et la transformation en logements. Ce cabinet est aujourd'hui au complet. Nous avons une sage-femme, une infirmière, trois médecins généralistes à temps plein, un chiropracteur, une orthophoniste, une psychiatre et une secrétaire médicale. Le cabinet boulevard de la Libération a été acquis plus récemment par la ville. C'était un local commercial qui a été transformé en cabinet médical occupé par une pédiatre et par un médecin généraliste qui exerçait auparavant au cabinet MARIVEL et qui a été remplacé. Nous avons plus de médecins aujourd'hui grâce à ces différentes interventions, mais le nombre plafonne en raison des départs à la retraite. Nous essayons au maximum de compenser ».

Mr LEBRUN : « J'ajouterai que les conditions financières qui sont proposées à ces médecins sont tout à fait exceptionnelles, puisque les loyers oscillent entre 400 et 500 €/mois pour chacun des médecins. C'est aussi pour cela que nous pouvons aussi attirer des jeunes médecins et que le projet lancé sur l'avenue de Versailles a aussi séduit les médecins dont la plupart habitent soit Viroflay, soit Versailles ».

Mme KENNELL : « Vous avez répondu en partie, mais en revanche, le cabinet situé boulevard de la Libération n'est pas encore complet ».

Mr GUILLON : « Il y a effectivement un bureau encore disponible. Si vous avez la recette miracle pour faire venir des médecins, nous sommes preneurs. Nous passons des annonces et activons les réseaux. Nous souhaitons effectivement l'arrivée d'un médecin généraliste dans cet espace d'à peine 16 m² qui n'est pas adapté pour certains spécialistes. Nous avions trouvé une gynécologue qui était intéressée, mais le local était trop petit pour elle.».

Mr LEBRUN : « Quant à la question des médecins qui souhaitent travailler ensemble, c'est la raison pour laquelle trois médecins et une infirmière arrivent : elles se connaissent ! Elles ont eu envie de faire un projet ensemble et « l'affectio societatis » en quelque sorte est important. Nous avons décidé de dédier le local situé avenue de Versailles à un cabinet médical pour équilibrer l'offre sur le territoire : un cabinet médical à l'est de Viroflay, un au centre et un à l'ouest. Au final, cette offre est tout à fait satisfaisante ».

Mr GUILLON : « J'ajouterai que outre les bureaux médicaux pour les trois médecins et l'infirmière. Ce local pourrait accueillir un interne. On prépare l'avenir aussi, en accueillant des internes en médecine générale, qui éventuellement pourront décider de venir exercer plus tard à Viroflay ».

Mr LEBRUN : « C'est un sujet qui occupe une bonne partie du temps de Vincent Guillon, parce que le sujet est complexe. Nous travaillons en lien avec un certain nombre d'autres acteurs, notamment associatifs, associatifs professionnels. Nous faisons en sorte de trouver les médecins qui conviennent ».

Monsieur LE PIVAIN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour le bâtiment situé 2 avenue de Versailles rez-de-chaussée qui accueillera un cabinet médical composé de 3 médecins et d'un (e) infirmier (ère).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9) CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC VERSAILLES GRAND PARC – SERVICE COMMUN EN MATIÈRE D'INTERVENTIONS DE PROXIMITÉ SUR LES AVALOIRS

Mr SCHNEIDER : « En l'absence de Jean-Philippe OLIER, il me revient de vous présenter cette délibération. Il s'agit de régulariser administrativement la réalisation par la ville d'une mission de Versailles Grand Parc. En effet, vous le savez, Versailles Grand Parc s'est vu transférer en 2020 la compétence « Assainissement ». Parmi elles, il y a la surveillance des avaloirs. Nos services techniques étant quotidiennement sur le terrain, il est logique que VGP délègue cette mission à nos services comme cela se fait dans les autres villes de l'Agglomération. Cette mutualisation de moyens aurait dû être intégrée dans une convention signée en 2022. La délibération de ce jour a pour objet de régulariser ce point. Très concrètement, Versailles Grand Parc rétribue la ville pour une mission de surveillance, de nettoyage du dessus des avaloirs présents sur la commune et d'alerter aussi les services de Versailles Grand Parc, en cas de problème. Il vous est proposé d'approuver cette convention de mutualisation des services avec Versailles Grand Parc et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ».

Mr LEBRUN : « Cette convention s'inscrit dans un cadre de mutualisation plus large de services entre Versailles Grand Parc, la ville centre, les villes concernées, afin d'avoir au plus proche des territoires, les services qui le nécessitent. Travailler sur les égouts relève de Versailles Grand Parc, mais le nettoyage et l'entretien des avaloirs peuvent être orientés vers les services qui parcourent la ville en permanence. Monsieur Bertrand SCHNEIDER, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la convention de mutualisation des services avec Versailles Grand Parc concernant le service commun en matière d'interventions de proximité sur les avaloirs.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10) CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE VIROFLAY A L'ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT SAINT FRANÇOIS D'ASSISE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028

Mme TESTON : « Je vais vous présenter la convention de participation financière de la ville pour l'école privée Saint-François d'Assise. La ville de Viroflay participe aux frais pour les élèves viroflaysiens scolarisés dans l'école Saint-François d'Assise. Les montants des contributions ont été calculés en fonction des frais pour les élèves des écoles publiques : un montant de 610 € par élève scolarisé en élémentaire, alors que précédemment il y avait 515 € ; pour les élèves scolarisés en

maternelle, le montant est de 1 770 € avec une augmentation également, puisque précédemment il était de 1 450 €.

L'augmentation de près de 21 % s'explique par plusieurs choses. Tout d'abord, nous avons intégré certaines participations comme la piscine qui ne rentrait pas en compte dans la première convention. De plus, nous observons une augmentation substantielle pour les élèves scolarisés en maternelle de la masse salariale des ATSEM, en raison des titularisations et de l'augmentation du point réglementaire. L'inflation du coût des fluides, de l'énergie, depuis 2019 est un argument également. Ce montant est proportionné au nombre d'élèves viroflaysiens qui sont scolarisés dans l'école Saint-François d'Assise. Le montant total est de 174 220 € pour les élèves et la convention est signée pour 3 années scolaires à partir de l'année scolaire prochaine. Je vous propose de voter cette convention et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de la signer.

Mr LEBRUN : « Je ferai un commentaire. Lorsque l'on a passé une première convention il y a 6 ans, en 2019, la scolarité des maternelles n'était pas obligatoire. Celle-ci n'était obligatoire qu'à partir de 6 ans et pas de 3 ans. À l'époque, nous n'avions pas de participation pour les maternelles.

Lorsque le gouvernement a décidé de rendre la scolarité obligatoire à partir de 3 ans, les sections maternelles se sont vues concernées et la Ville a dû contribuer à la participation des maternelles dans l'école Saint-François qui est la seule école privée de Viroflay. A l'époque, l'État avait décidé de nous de nous donner une compensation, pas totale d'ailleurs.

Ce que je crains, c'est que comme toute compensation de l'État, cette compensation disparaisse. De toute façon, elle n'est pas à hauteur de ce qui est dépensé ici.

Vous m'entendrez souvent le dire ici, Madame KENNEL, il y a de nombreuses décisions unilatérales de l'Etat qui, au final, s'imposent aux communes sans que nous ayons la capacité, soit de nous y opposer, soit de demander le financement à ceux qui les ont décidé eux-mêmes. C'est assez classique en France, depuis des dizaines d'années en tout cas et ce n'est pas lié à tel ou tel gouvernement.

Madame Gwénola TESTON, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aélys CATTA, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER-MURRY, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Claire GEAY, Daniel DER HAROUTIOUNIAN, Arnaud LANSELLE, Alexandre MEHEUST, Louis-Joseph FOURNIER, Aurélien MEHEUST

Par 3 ABSTENTIONS : Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, Claire KENNEL

APPROUVE la convention de participation financière de la Ville de Viroflay à l'école privée sous contrat Saint-François d'Assise pour les années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

11) ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE DE FRANCE (SIGEIF) DE LA COMMUNE DE VILLEJUST (91) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ

Mme HERMANN : « La ville de Viroflay adhère au SIGEIF et ce dernier a accepté l'adhésion d'une nouvelle commune pour la compétence gaz lors de son CA de février 2025. D'après le Code des Collectivités Territoriales, les différentes communes adhérentes à cette compétence dans le secteur du SIGEIF sont tenues d'être informées et d'approuver cette adhésion. La ville de Villejust, en Essonne, située à 3 km au sud de Palaiseau, a fait savoir sa volonté d'adhérer au SIGEIF pour la compétence gaz, ce qui porterait le nombre d'adhérents du SIGEIF à cette compétence à 193 communes. Nous vous demandons d'approuver cette adhésion. Toutes les communes du SIGEIF sont sollicitées en même temps pour donner leur accord.

Madame Jane-Marie HERMANN, Maire Adjoint, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France de la Commune de Villejust (91) au titre de la compétence autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ORALES

Mr LEBRUN : « J'ai reçu deux questions, une du groupe « VCV » et l'autre du groupe « CITES ».

Mr Alexandre MEHEUST : « La liste « Viroflay C'est Vous » souhaite aborder un outil d'évaluation budgétaire, le budget Vert.

Le budget Vert est une évaluation environnementale du budget, qui vise à qualifier les impacts sur l'environnement, notamment sur le climat et la biodiversité de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Sa mise en place fait suite au vote du pacte vert pour l'Europe de décembre 2019, traduit dans le droit français en 2024. Cela consiste à créer une annexe environnementale « Impact du budget pour la transition écologique » à partir du budget 2024. Annexe devant être fournie lors du vote du Compte Administratif 2024.

Le budget Vert, appelé aussi I4, méthode I4CE, un acronyme anglais signifiant « Institute for Climate Economy », couvre les enjeux climatiques et pourra être étendu à d'autres enjeux environnementaux, voire sociaux. Il existe d'autres approches comme le budget carbone, le budget climat, le budget pondéré, la normalisation ISO14000 ou encore la méthode se basant sur les objectifs de développement durable qui ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Nous resterons sur la méthode I4CE qui a le mérite d'être relativement simple à mettre en œuvre.

En effet, elle se décompose en deux volets, l'atténuation et l'adaptation. Pour le volet atténuation, il faut concrètement classer chaque ligne de dépense budgétaire dans l'une des six catégories colorées possibles : Très Favorable en vert foncé ; favorable sous condition : en vert clair ; neutre : en gris ; défavorable : en rouge ; à approfondir : en jaune ; et indéfini : en blanc.

Un principe similaire s'applique pour le volet adaptation. Le but étant de saisir la taxonomie européenne. L'intérêt est de pouvoir créer des indicateurs visuels lors des communications sur le budget de la ville, à l'aide de camemberts et graphiques à barres.

Cela permet également de se fixer des objectifs mesurables tous les ans, afin de réduire réellement les impacts climatiques associés aux dépenses budgétaires.

Les élus et les services techniques peuvent influencer les arbitrages budgétaires plus facilement. Une formation des équipes techniques est évidemment vivement conseillée, afin de les faire adhérer à cette évaluation environnementale du budget et de gagner en efficacité dans sa mise en œuvre, en évitant des erreurs de catégorisation.

Voici donc nos questions concernant la mise en œuvre du budget Vert à Viroflay :

Quelle est la méthode d'évaluation environnementale du budget choisi par la ville de Viroflay ?

Quels objectifs environnementaux vous êtes-vous fixés pour les futurs budgets de Viroflay ?

Sachant que la ville peut être soumise à des aléas tels que la perte de la taxe foncière provenant de la RATP. Nous vous remercions pour votre attention ».

Mr LEBRUN « Monsieur MEHEUST, est-ce que vous pensez sincèrement que le budget vert est un outil de pilotage et d'arbitrage de notre budget ?

En réalité, ledit budget Vert porte mal son nom. Ce n'est pas un budget, mais un constat a posteriori du niveau de vertu environnementale des investissements réalisés par les collectivités et uniquement des investissements.

Il s'agit, en réalité, d'une nouvelle injonction de l'État qui fait suite à celle de l'Europe, de produire une nouvelle annexe au CFU, au Compte Financier Unique, c'est-à-dire aux dépenses réalisées au titre de l'exercice précédent.

Je m'explique : ce budget vert n'est conçu qu'à des fins statistiques, pour permettre à l'État de consolider au niveau national l'ensemble des investissements des collectivités. C'est tout. Si vous vous intéressez à cette annexe, que vous avez reçue avec le CFU ; je suis juste surpris que vous n'ayez pas posé votre question au moment du vote du CFU. Le moment aurait été plus approprié qu'aujourd'hui.

Cette annexe n'a à mon sens strictement aucun intérêt pour notre pilotage budgétaire, d'autant que cela fait plusieurs années que nos investissements sont élaborés pour répondre aux enjeux environnementaux. Ces aspects de défense de l'environnement et de durabilité de notre planète sont au cœur même de notre action. Dans nos présentations lors du Débat d'Orientation Budgétaire, du budget ou du Compte Administratif et dernièrement du CFU, ou lors de nos réunions publiques d'information, nous utilisons systématiquement un pictogramme spécifique pour indiquer les projets à vocation majoritairement écologique ou vertueuse pour l'environnement.

De même, pour les investissements en lien avec l'accessibilité.

L'injonction de l'État est très partielle.

Pour 2024, elle ne comprend que l'axe 1, « Lutte contre les changements climatiques », les 5 autres axes étant à présenter à partir de 2025 seulement.

Par ailleurs, il est à noter que certains comptes d'investissement n'étaient pas prévus dans le décret d'application publié en juillet 2024, dont le compte 21-314, intitulé « Bâtiments culturels et sportifs ». Ce qui veut dire que le budget Vert que nous avons présenté dans l'annexe au CFU 2024, n'incluait pas plus de 4,2 millions de nos investissements, ceux liés au gymnase des Prés-aux-Bois.

Quand vous dites « *Les élus et les services techniques peuvent influencer les arbitrages budgétaires plus facilement*, », je vous arrête et je le redis : nous ne sommes pas dans le cadre d'un budget, mais d'un constat.

Soyez certains que tous les arbitrages budgétaires effectués sur les Investissements, donc vraiment budgétaires, tiennent compte de notre volonté et je pense de la vôtre également de contribuer à une sobriété énergétique et à une meilleure qualité environnementale.

Vous comprendrez bien que les objectifs environnementaux, pour les futurs budgets, ne sont pas dictés par cette formalité statistique. C'est un élément complémentaire qui n'apporte rien, si ce n'est de prendre du temps à nos équipes en charge du remplissage des tableaux.

Je peux vous le dire, parce que j'ai contribué aussi à comprendre comment elles le remplissaient.

A votre question : « *Quelle méthode d'évaluation a été choisie par la ville de Viroflay* » : c'est la I4CE, dont la notice d'application tient sur 150 pages. Plusieurs personnes du service des Finances ont été formées sur cette méthode.

Quant à votre question sur nos objectifs environnementaux, je peux vous affirmer qu'ils n'ont pas varié, mais que leur rythme d'intégration dans nos projets risque d'être freiné du fait de ces nouvelles considérations financières qui s'imposent brutalement à nous.

Si cela est encore nécessaire, je vous redonne les objectifs environnementaux que nous nous sommes fixés à Viroflay :

- Réduction des consommations énergétiques,
- Amélioration du confort thermique des bâtiments,
- Produire une offre de logement vertueux sur le plan environnemental,
- Donner plus de place à la nature en ville et,
- Favoriser les mobilités non carbonées.

Ils sont tous intégrés, ces objectifs, dans notre plan d'action, depuis bien longtemps, bien avant que des bureaucrates nous imposent de nouvelles normes en matière de présentation de nos budgets d'Investissement».

Mr FLORENCE : « Monsieur le Maire, le 10 avril dernier, vous avez organisé un événement participatif à la MJV Philippe de DIEULEVEULT destiné aux 17-24 ans et intitulé « 2040 Imagine ton Viroflay ». Cette réunion publique avait été précédée d'un questionnaire en ligne. Divers sujets étaient évoqués dans la fiche annonçant cette réunion : Mobilité, partage de l'espace public, environnement et transition écologique, culture, sport et vivre ensemble, urbanisme habitat, innovation numérique et services connectés, développement économique local. Ces nombreuses thématiques vont participer à l'avenir de la ville pour les 15 prochaines années et il est pertinent de les partager avec tous les élus, conformément à l'engagement que vous aviez pris lors du Conseil du 13 mars 2025.

Aussi, nous vous demandons de nous faire un retour sur le questionnaire et cette réunion, en nous précisant, notamment, quels sont les souhaits des participants, quels sont les dommages qu'ils ont privilégiés et ce que la ville pourra faire pour y contribuer. Nous vous remercions par avance pour vos réponses ».

Mr LEBRUN : Je vais laisser la réponse à Bertrand SCHNEIDER, qui est à l'origine du questionnaire et de cette initiative ».

Mr SCHNEIDER : « Merci pour l'intérêt que vous portez à nos actions. L'année dernière, nous avons fait le constat que des jeunes viroflaysiens âgés de 17 à 24 ans sont peu représentés dans les différentes actions de participation citoyenne que nous menons, qu'il s'agisse de consultations en ligne, de réunions publiques ou encore de groupes de travail.

Pour y remédier, nous avons conçu avec certains d'entre eux, dont un est présent ce soir dans le public, une opération « ITV 2040 », Imagine Ton Viroflay, afin effectivement d'associer nos jeunes viroflaysiens à la réflexion sur l'avenir de notre commune.

Cette démarche participative s'inscrit dans notre volonté constante, et ce, depuis toujours, d'ouvrir le dialogue démocratique et de construire ensemble avec l'ensemble des Viroflaysiens, la ville de demain. La première étape a consisté dans l'organisation d'une consultation en ligne, qui a suscité un engouement limité, puisque 75 jeunes de 17 à 24 ans ont fait l'effort d'y répondre.

Parmi ceux-ci, quatre répondants sur 10 étaient Viroflaysiens. Les autres se répartissent en deux gros quarts, ceux qui habitent dans des villes de plus de 100 000 habitants et ceux qui habitent dans des villes de moins de 100 000 habitants.

Les répondants sont principalement des étudiants : 42 % des jeunes étudient dans une autre ville que celle dans laquelle ils habitent ; et 65 % utilisent les transports au commun au quotidien pour se déplacer.

Les services les plus utilisés sont les commerces de proximité, les espaces verts et les équipements sportifs. 67 % des jeunes se déclarent plutôt ou très attachés à leur ville. 21 % des jeunes participent occasionnellement ou régulièrement à des initiatives citoyennes. Ils sont 32 % à se déclarer intéressés, sans avoir encore franchi le pas, pour participer. Les principaux freins à l'engagement sont le manque d'information et ensuite le manque de temps.

Les formats d'engagement préférés privilégient les événements participatifs et les projets collaboratifs. La deuxième étape s'est déroulée le 10 avril à la MJV. J'en profite pour dire que les participants ont tous souligné la grande qualité de la rénovation, ce qui nous a bien fait plaisir. Quatre jeunes ont participé à cette soirée, organisée avec la présentation des différents résultats de la consultation et d'un échange avec les jeunes présents sur l'engagement des jeunes, notamment de la génération « Z ».

Nous avons pu en tirer plusieurs enseignements concernant cette génération : l'engagement doit être ponctuel, visible et valorisé car la génération « Z » privilégie les actions concrètes dont elle peut mesurer l'impact rapidement.

Le lien intergénérationnel constitue une priorité collective dans la mesure où le besoins de « faire ensemble », transcende potentiellement les générations, même si les lieux et formats adaptés sont encore à définir. L'information demeure le premier levier d'engagement car les jeunes estiment ne pas recevoir l'information municipale sous un bon format, autant sur le fond que sur la forme.

Nous réfléchissons actuellement aux moyens de transformer ces enseignements en actions concrètes. Une première initiative verra le jour avec le lancement d'une communauté WhatsApp permettant aux jeunes de recevoir des informations sur les événements de la Ville les concernant dans un format qui leur est familier.

Voilà ce que je pouvais partager avec vous concernant cette initiative. Nous vous transmettrons le rapport détaillé de la consultation dans les prochains jours».

Mr LEBRUN : « Cela n'a pas été un engouement incroyable, mais ces jeunes-là sont compliqués à mobiliser. Voilà pour les deux questions, deux réponses. Il est de tradition de demander au public s'il a des questions sur l'ordre du jour ou sur d'autres sujets. Pas de question ?

Je vous remercie et vous souhaite à toutes et à tous un bel été et nous nous retrouvons à la rentrée.

Je vous rappelle que l'accueil des nouveaux arrivants se fait le vendredi 5 septembre, en mairie, à partir de 18h30. Le Forum des associations se tiendra le 7 septembre au gymnase GAILLON.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h

Affiché le 30 juin 2025